



RENTREE 2026 / 2027

Regroupement Pédagogique Intercommunal N°54 « Sensée-Cojeul »
DEMANDE DE DEROGATION « ENFANTS HORS COMMUNES RPI »

Cette demande doit être complétée par la famille, transmise au Maire de la commune de résidence et remise ensuite à l'un des secrétariats de mairie du RPI.

FEUILLET 2

ECOLE DEMANDÉE :	PRIMAIRE :	Classe :
	MATERNELLE :	Classe :
NOM et prénom de l'enfant :		
Date de naissance :		
NOM du responsable légal (père, mère, tuteur) :		
DOMICILE (N°, rue, commune) :		
L'enfant était-il scolarisé l'an dernier : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <i>(Rayer la mention inutile)</i>		
si oui nom de l'école :		
de la commune de :		
MOTIF DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION HORS DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE		
1 <input type="checkbox"/> Obligations professionnelles des parents ou tuteurs légaux <i>Joindre OBLIGATOIREMENT les certificats de travail</i>		
2 <input type="checkbox"/> Santé de l'enfant <i>Joindre OBLIGATOIREMENT un certificat médical</i>		
3 <input type="checkbox"/> Frère ou sœur en cours de scolarité <i>Joindre OBLIGATOIREMENT les certificats de scolarité</i>		
4 <input type="checkbox"/> Autre motif, à préciser sur feuille séparée		

Décision du maire de la commune de résidence	Décision du maire de la commune d'accueil
Inscription autorisée <input type="checkbox"/>	Inscription autorisée <input type="checkbox"/>
Inscription refusée <input type="checkbox"/>	Inscription refusée <input type="checkbox"/>
Motif :	Motif :
Fait à le Le Maire de la commune de	Fait à le Le Maire de la commune de

**JUSTIFICATIONS A FOURNIR POUR DEMANDE D'INSCRIPTION
HORS COMMUNE DE RÉSIDENCE, MOTIVÉE**

1 - par obligations professionnelles des parents ou tuteurs légaux :

Le père et la mère doivent travailler en dehors de la commune de résidence et celle-ci ne doit disposer d'aucune possibilité de restauration ou de garde.
JOINDRE certificat de travail du père et de la mère établi par chaque employeur.
L'existence de restauration ou de possibilité de garde sera vérifiée par l'Administration.

2 - pour raison de santé :

La dérogation doit être justifiée par certificat médical attestant de l'hospitalisation fréquente ou de soins réguliers et prolongés dans la commune d'accueil.
JOINDRE certificat médical établi par un Médecin de Santé Scolaire
(s'adresser Santé Scolaire, 16, rue Pierre-Lot, La Rochelle)
ou à un Médecin assermenté (liste dans Sous-Préfectures et inspections Départementales).

3 - Frère ou sœur déjà scolarisé :

Indiquer le motif de cette scolarisation au recto :

Convenances personnelles, ou travail parents, ou raisons santé, ou absence d'école dans commune de résidence.

4 - Pour les enfants inscrits en école maternelle :

La demande de dérogation devra être renouvelée pour l'entrée en cours préparatoire.